

BULLETIN D'INSCRIPTION 2022



Je souhaite m'inscrire à la formation **L'homéopathie au comptoir** **Les Incontournables du Conseil**

VILLE : Dates :.....

PARTICIPANT (exclusion des apprentis et des contrats de qualification)

Merci de remplir tous les champs ci-dessous en majuscules

Civilité : Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :/...../.....

Email perso :

Email pro :

Pharmacien titulaire Pharmacien adjoint Préparateur

N° RPPS

Je souhaite recevoir des informations sur la thérapeutique homéopathique et les futures expertises au CDFH : Oui Non

Comment avez-vous connu les formations du CDFH ?

Site internet Bouche à oreille Visite représentant laboratoire pharmaceutique
 Mailing postal Mail Groupement (si oui, lequel)

Tarif TTC de la formation (2 journées) : 720,00 €

PRISES EN CHARGE POSSIBLES (Sous réserve des conditions réunies et susceptibles d'être modifiées en cours d'année)

Salariés :

Le CDFH vous offre la possibilité de gérer pour votre compte la demande de prise en charge auprès de l'OPCO EP. Vous pourrez ainsi bénéficier du tiers-payant, sous réserve d'acceptation de prise en charge par l'OPCO EP.

Attention : Dans ce cadre, votre demande doit nous parvenir dans un délai de 10 jours maximum avant le début de la formation.

J'accepte que le CDFH demande la prise en charge pour le compte de la pharmacie et :
✓ remplis le formulaire OPCO joint,
✓ renvoie avec mon dossier un chèque de 132 € (reste à charge) à l'ordre du CDFH

Je n'accepte pas et règle la totalité du prix de la formation de 720 € par chèque à l'ordre du CDFH qui vous fournira les éléments indispensables pour procéder vous-mêmes à la demande de prise en charge.

Titulaires :

TOTAL TTC à régler : 720,00 € (joindre un chèque à l'ordre du CDFH)

Prise en charge possible par le FIF PL sous réserve de conditions réunies.

Cachet et signature du titulaire de l'officine

Fait à Le

ORGANISMES DE PRISE EN CHARGE

SALARIES

➔ OPCO EP

Tél : 09 70 838 837 - Site : www.opcoep.fr

TITULAIRES

➔ FIF-PL

Prise en charge des frais pédagogiques au coût réel plafonnée à 300 € par jour, limitée à 1200 € par an.

Tél : 01 55 80 50 00 - Site : www.fifpl.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Le nombre de participants à nos sessions de formation étant limité à 15, les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du dossier complet : elles seront alors enregistrées par ordre de réception. L'inscription est personnelle : le participant qui figure sur le bulletin d'inscription devra impérativement être le même que celui qui participe à la formation.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet.

TIERS-DECLARANT

Le CDFH propose de se charger du dossier de demande de prise en charge des salariés auprès de l'OPCO-EP pour le compte de la pharmacie (tiers-déclarant) et la faire ainsi bénéficier du tiers payant sur la partie des frais pédagogiques pris en charge.

Dans ce cadre, les informations nécessaires (formulaire OPCO-EP) doivent parvenir au CDFH dans un délai de 10 jours maximum avant le début de la formation, afin d'obtenir l'accord de l'OPCO-EP avant le démarrage de la formation.

Passé ce délai, la pharmacie devra se charger elle-même de la demande de prise en charge auprès de l'OPCO-EP et régler la totalité du coût de la formation.

En cas de refus de prise en charge par l'OPCO-EP, il est entendu que l'entreprise s'engage à régler la totalité du coût de la formation.

Les données à caractère personnel récoltées par l'intermédiaire du formulaire OPCO-EP seront uniquement utilisées afin de procéder à la demande de prise en charge auprès de l'OPCO-EP et ne seront conservées par le CDFH que le temps du règlement du dossier par l'OPCO-EP

ANNULATION

Toute annulation, absence ou report d'inscription doit être communiqué par écrit au CDFH au plus tard dix jours ouvrables avant le début de la formation.

Si l'annulation est reçue dans les délais cités ci-dessus, seules les journées suivies seront facturées.

Passé ce délai, à titre de dédommagement, le CDFH se réserve le droit de facturer la totalité de la session de formation.

Le CDFH se réserve le droit d'ajourner une session dans un délai de quinze jours précédant la date de lancement dans le cas où le nombre de participants serait jugé pédagogiquement insuffisant.

CERTIFICAT DE REALISATION

A la fin de la session, un certificat de réalisation sera adressé à la pharmacie.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de votre inscription à une formation du CDFH, vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de ces formations.

En qualité de responsable de traitement, le CDFH s'engage à traiter vos données personnelles conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, notamment au Règlement (UE) n° 2016/679 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La collecte de vos données personnelles est fondée sur l'intérêt légitime du CDFH.

Conformément aux dispositions légales applicables, vous pouvez exercer les droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit d'opposition, en contactant le CDFH à l'adresse suivante : contact@cdfh.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 20, rue de la Libération - 69110 Ste Foy les Lyon.

Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Dans le cadre du présent traitement, les données sont conservées pour une durée de 10 ans.

Vos données personnelles sont susceptibles d'être transmises aux sociétés du groupe afin de mieux vous accompagner dans le choix et le suivi desdites formations.